



13h00	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations							
13h30	Mise en place du jury							
14h30	50m haies U12F (0,65)	Hauteur U12F	Longueur U12F	Triple saut U12F	Javelot U12M	Poids U12M	Disque U12M	BALLONDE U12M
14h50	50m haies U12M (0,65)							
15h30	50m U12F							
15h45	50m U12M	Hauteur U12M	Longueur U12M	Triple saut U12M	Javelot U12F	Poids U12F	Disque U12F	BALLONDE U12F
16h30	1000 m U12F - U12M							
17h00	4X60m U12F - U12M	Engagement des relais en ligne jusqu'au 26/09 12h. Composition des équipes à déposer sur place avant 16h						

Triathlon obligatoire : 1 course + 1 saut + 1 lancer

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) **des triathlons et des relais** jusqu'au jeudi 26 septembre (12h). Aucune inscription sur place

Merci de privilégier l'inscription des licenciés de la saison 2023/2024

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 40 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Engagement licencié hors 67 et 68 : 5 euros à régler sur place (par épreuve)

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le vendredi 27 Septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition